



Organisation
mondiale de la Santé



Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN)

6 juin 2008

Note d'information INFOSAN n° 4/2008 – Codex Alimentarius

Codex Alimentarius Les normes alimentaires internationales

NOTES RECAPITULATIVES

- La Commission du Codex Alimentarius, organe intergouvernemental commun de la FAO et de l'OMS, s'attache depuis 1963 à élaborer des normes alimentaires internationales harmonisées pour rendre les aliments plus sûrs et les pratiques commerciales plus équitables.
- Rassemblant 176 pays et une organisation membre, la Commission représente plus de 99 % de la population mondiale. La société civile participe par l'intermédiaire de plus de 200 organisations ayant le statut d'observateurs.
- La Commission a adopté des centaines de normes alimentaires, directives et codes d'usage et fixé des milliers de limites maximums (pour les additifs alimentaires, les contaminants et les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires dans les aliments), qui sont réunis dans le *Codex Alimentarius*.
- La grande majorité des produits alimentaires faisant l'objet d'un commerce international sont couverts par les normes du Codex et les textes apparentés. Les normes contribuent à garantir la sécurité sanitaire des aliments au niveau mondial et à faciliter le commerce international de denrées, qui représentait une valeur d'environ US \$700 milliards en 2005.
- Les travaux de la Commission, qui s'appuient sur une évaluation scientifique des risques, respectent les exigences en matière de santé et de sécurité définies par l'Organisation mondiale du Commerce.

Qu'est-ce que le Codex Alimentarius ?

Le *Codex Alimentarius* (« code alimentaire » en latin) est un recueil de normes alimentaires, de directives et de codes d'usage internationaux principalement destinés à protéger la santé des consommateurs et à garantir l'équité des pratiques dans le commerce des denrées. Il sert de base à de nombreuses normes alimentaires nationales et réglementations apparentées.

La Commission du Codex Alimentarius, coparrainée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a tenu sa première session en 1963 et se réunit actuellement tous les ans, une fois à Rome, une fois à Genève. Elle compte aujourd'hui 176 pays membres et une organisation membre, auxquels il faut ajouter plus de 200 organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales ayant le statut d'observateurs.

La Commission et ses organes subsidiaires (voir la structure à l'annexe 1) offrent un lieu de débat neutre pour traiter de différentes questions concernant la sécurité sanitaire des aliments et le commerce de denrées. Des représentants des gouvernements, des groupes de défense des consommateurs, des industriels et du monde universitaire se réunissent pour échanger leurs

points de vue sur la sécurité sanitaire et le commerce des aliments et pour adopter des normes. Le *Codex Alimentarius* contribue à la sécurité sanitaire des aliments et au bon fonctionnement du commerce mondial de denrées en facilitant l'harmonisation des normes. Depuis 1995, les normes et les textes apparentés du Codex sont devenus des références internationales en matière de sécurité sanitaire des aliments en vertu de l'Accord de l'Organisation mondiale du Commerce sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS). Aux termes de cet accord, les exigences en matière de santé et de sécurité s'appliquant aux aliments doivent reposer sur une évaluation scientifique des risques. Pour le Codex, les avis scientifiques sont émis par différents groupes d'experts convoqués par l'OMS et la FAO, par exemple le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, les réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides et les réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques. Si des mesures plus strictes que les normes du Codex sont proposées au niveau national, elles doivent se justifier scientifiquement, c'est-à-dire se fonder sur une évaluation des risques.

La Commission du Codex Alimentarius travaille en proche collaboration avec les autres organes chargés de fixer des normes qui sont mentionnés dans l'Accord SPS : l'Organisation mondiale de la Santé animale (OIE), qui a son siège à Paris, et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), hébergée par la FAO, à Rome. Dernièrement, la Commission a renforcé sa collaboration avec l'OIE en ce qui concerne l'élaboration de normes pour la sécurité sanitaire des aliments issus de la zootéchnie, sachant qu'une bonne gestion des risques sanitaires doit englober toute la chaîne alimentaire, depuis la production primaire jusqu'à l'assiette du consommateur.

La Commission du Codex Alimentarius – un lieu de débat où traiter des questions nouvelles et difficiles

Après 45 ans d'activité, la Commission du Codex Alimentarius conserve toute son actualité et il serait difficile d'envisager un monde sans elle. La Commission est toujours prête à aborder les questions nouvelles et difficiles, sur l'initiative de ses membres, et notamment :

- à examiner des méthodes d'évaluation de la sécurité des aliments génétiquement modifiés ;
- à définir des règles pour mieux informer les consommateurs sur la valeur nutritionnelle des aliments ;
- à gérer les risques que présentent les agents pathogènes transmis par voie alimentaire comme *Listeria*, *Salmonella* et *Campylobacter* ; et
- à apprécier et réduire le risque pour la santé humaine associé à la présence dans les aliments de bactéries devenues résistantes aux antibiotiques.

Avantages pour tous les acteurs de la chaîne alimentaire

Consommateurs

Les consommateurs disposent aujourd'hui d'une variété d'aliments provenant de partout dans le monde. Il se peut cependant que ces denrées présentent un danger dû à des contaminants ou à des additifs ou contribuent, de par leur valeur nutritionnelle, à une alimentation déséquilibrée. Grâce au *Codex Alimentarius*, les règles applicables à l'étiquetage des denrées, aux additifs alimentaires, aux résidus de pesticides, aux contaminants ou encore à l'hygiène alimentaire servent de base pour garantir la sécurité sanitaire des aliments et leur valeur nutritionnelle. Les consommateurs sont ainsi plus certains de la salubrité et de la qualité des aliments qu'ils consomment, quelle que soit leur origine.

Exportateurs de produits alimentaires

Sur un marché mondial qui ne cesse de croître, les exportateurs se sont empressés d'adopter les normes alimentaires universelles et uniformes du *Codex Alimentarius*. De plus en plus de pays participent activement à l'élaboration de normes au sein de la Commission et ont adopté les normes relatives à la production et à la transformation des aliments, facilitant ainsi le commerce de denrées.

Producteurs de produits alimentaires

Les producteurs de produits alimentaires, y compris les agriculteurs et les pêcheurs, jouent un rôle crucial dans l'alimentation de la population mondiale. La Commission du Codex Alimentarius les aide en élaborant des normes couvrant différents types d'aliments comme les graisses et les huiles, le lait et les produits laitiers, le poisson et les produits de la pêche, les fruits et légumes, pour n'en citer que quelques-uns. S'ils se conforment à ces normes, les producteurs ont l'assurance que leurs produits sont sûrs, de bonne qualité et, ce qui n'est pas sans importance, acceptables sur les marchés d'exportation.

Pays en développement

La FAO et l'OMS ont des programmes de renforcement des capacités pour aider les pays en développement à se conformer aux normes du *Codex Alimentarius* et à améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des denrées. Cette assistance consiste notamment à aider les pays à revoir à la lumière du *Codex Alimentarius* leurs lois et réglementations dans le domaine alimentaire et à renforcer leurs systèmes nationaux de contrôle alimentaire (gestion, inspection et services de laboratoire).

Fonds fiduciaire du Codex

Le Projet et fonds FAO/OMS visant à faciliter la participation Codex (Fonds fiduciaire du Codex) a été créé en 2003 par les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS pour aider les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition à participer de plus près à la Commission du Codex Alimentarius. C'est une initiative cruciale pour faire en sorte que le système du Codex soit universel, participatif et équitable.

Le Fonds fiduciaire du Codex fournit un appui aux pays remplissant les conditions voulues afin qu'ils puissent :

- se préparer et participer aux comités du Codex et aux réunions apparentées ;
- suivre les cours de formation au Codex destinés à faciliter la participation aux réunions ; et
- établir et présenter des avis scientifiques/techniques et des données concernant les travaux du Codex.

Actuellement, 133 pays remplissent les conditions requises pour recevoir l'appui du Fonds et ils sont invités à soumettre chaque année des demandes qui sont examinées à la lumière de leur niveau de développement et des fonds disponibles. Le Fonds a principalement pour but d'aider les pays à franchir une série d'étapes jusqu'à ce qu'ils puissent utiliser leurs propres ressources pour continuer à soutenir les activités du Codex.

Jusqu'à présent, le Fonds a reçu plus de US \$5,4 millions de 12 pays et de l'Union européenne. Des pays ayant bénéficié de l'aide du Fonds envisagent maintenant de verser une contribution. C'est ainsi que la Malaisie deviendra en 2008 le premier pays en développement contributeur. Plus de 600 participants, venant pour la plupart des pays les moins avancés, ont participé aux réunions du Codex avec l'aide du Fonds et ont présenté des rapports indiquant en quoi cette participation a été utile à leur pays. Le Fonds a en outre aidé plus de 100 participants à suivre les cours de formation au Codex dans les Régions. Ces programmes de formation s'appuient sur un module didactique FAO/OMS destiné à faciliter la participation au Codex. Le module décrit l'organisation et les procédures du Codex, les bases scientifiques de ses travaux et conseille sur la mise en place de structures et d'activités nationales en rapport avec lui. Le cours est disponible sur CD-ROM et sur Internet. Il est en accès gratuit sur le site Web de la FAO :

http://www.fao.org/ag/agn/agns/capacity_tools_codex_en.asp

Pour en savoir plus sur le *Codex Alimentarius* et obtenir les coordonnées du correspondant du Codex dans votre pays, consultez le site Web du *Codex Alimentarius* : www.codexalimentarius.net

Pour de plus amples informations sur le Fonds fiduciaire FAO/OMS, consultez le site : <http://www.who.int/foodsafety/codex/trustfund/en/>

Pour de plus amples informations sur le module de formation au Codex FAO/OMS, écrivez à : elearningcodex@fao.org

Correspondants du Codex

Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie
Tél. : +39 06 57051
Fax : +39 06 5705 3152 ; +39 06 5705 4593
Courriel : Codex@fao.org

Publications du Codex :

Groupe des ventes et de la commercialisation
Division de la communication
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie
Catalogue en ligne : www.fao.org/catalog/qiphome.htm
Adresse électronique pour les commandes et les demandes de renseignements : Publications-Sales@fao.org
Fax : +39 06 5705 3360

INFOSAN sert aux autorités de sécurité sanitaire des aliments et autres organismes pertinents à échanger des informations sur la sécurité sanitaire des aliments et à améliorer la collaboration entre les diverses autorités chargées de la sécurité sanitaire des aliments aux niveaux national et international.

INFOSAN Urgence, qui est intégré dans INFOSAN, relie les points de contact officiels nationaux pour faire face aux flambées et aux urgences ayant une importance internationale et permet l'échange rapide de l'information. INFOSAN Urgence vise à compléter et à soutenir le réseau mondial OMS d'alerte et d'action en cas d'épidémie existant.

L'OMS fait fonctionner/gère INFOSAN à Genève. INFOSAN comprend actuellement 167 Etats Membres.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter : www.who.int/foodsafety.

Annex 1

Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

